

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE SYNDICAT DE QUARTIER 3M BOURGAILH

Le 01 FEVRIER 2020 à 14H30

L'an deux mil vingt, le 01 Février à 14H30

Les membres du Syndicat de Quartier 3M BOURGAILH se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle à la Salle Municipale MONBALON 2 bis rue des Anciens de l'AFN 33600 PESSAC.

L'Assemblée Générale est présidée par Daniel DOMENGE en qualité de Président, et Joëlle TREMOULINARD en est nommée secrétaire.

Il a été établie une feuille d'émargement qui laisse apparaître un total de 65 membres présents.

Un bulletin de vote est remis à chaque adhérent.

Le président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant:

- Rapport moral du Président
- Rapport d'activité 2019
- Rapport financier du Trésorier
- Election des membres du Conseil d'Administration
- Programme animations 2020
- Vote des résolutions

RAPPORT MORAL

Il est alors donné lecture du rapport moral par le Président DOMENGE qui rappelle l'objet statutaire du Syndicat de Quartier et son rayon d'action ainsi que son engagement en tant que membre au sein de différentes structures comme la Fédération de Quartiers de Pessac, l'Ecosite du Bourgailh et la Maison des Associations de Pessac.

Le Syndicat de Quartier a enregistré 183 adhésions en 2019.

Après avoir commenté les différents mouvements au sein du Conseil d'Administration, il remercie l'ensemble de ses membres pour leur implication et leur dévouement au service de l'intérêt général et encourage les nouvelles vocations à venir étoffer le CA qui compte désormais 14 éléments.

Ses remerciements vont également aux soutiens dont le Syndicat 3M Bourgailh a bénéficié tels que la Ville de Pessac et le partenaire La Conseillère Immobilier.

Le Président évoque les faits marquants de l'année 2019 pour lesquels le Syndicat de Quartier s'est mobilisé et rappelle quels ont été les objectifs et les évolutions du Syndicat de Quartier au cours des cinq dernières années,

RAPPORT D'ACTIVITE

L'implication du Syndicat de Quartier dans le domaine de l'urbanisme et de la voirie est évoquée par Léonus JUVENAL.

Richard MABILLEAU fait le point sur les animations qui ont été mises en place en 2019 (galette des rois, après-midi récréative, loto du jardinier, repas des voisins, concours de pétanque, vide-greniers, bourse aux vélos, sortie découverte, loto des saveurs, Noël des enfants, marché artisanal, gym douce au quartier et séances de rencontres hebdomadaires) et en fait le bilan qualitatif.

RAPPORT FINANCIER

Le trésorier Moussa KONE présente le bilan financier de l'exercice 2019. Les recettes et les dépenses s'équilibrent à 14 343,84€ avec un résultat positif de 2 954,25€. Ce résultat est le fait d'investissements moindres ayant limité les charges, et d'un plus grand nombre de participants aux manifestations proposées, ce qui a eu pour conséquence l'augmentation des recettes, Il présente également le budget prévisionnel 2020.

PROGRAMME ANIMATIONS 2020

Richard MABILLEAU décline ce qui devrait être le programme d'animations pour l'année 2020. Ce programme devrait ressembler au programme 2019 et pourrait intégrer une bourse aux trottinettes pour compléter la bourse aux vélos lors du vide-greniers du mois de Juin. De même, on devrait, pour le concours de boules, créer un "Trophée Christian PINSTON" de façon à perpétuer le souvenir de cet ami bouliste et membre du CA, disparu prématurément.

Le Président remercie les différents intervenants. Un débat s'ouvre entre les participants à cette Assemblée Générale et un échange d'idées s'instaure.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les différentes résolutions à l'ordre du jour:

VOTE DES RESOLUTIONS:

Première résolution:

L'Assemblée Générale prend acte du rapport moral formulé par le Président DOMENGE et approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale prend acte du rapport d'activité énoncé par les membres du Conseil d'Administration et approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution:

L'Assemblée Générale prend acte du rapport financier et approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution:

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration pour toutes les actions de gestion accomplies depuis la dernière Assemblée Générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution: ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat des membres ci-après:

- Léonus JUVENAL
- Moussa KONE

L'Assemblée Générale procède à l'élection du nouveau membre ci-après:

- Omar CHAHAT
- Annie DALANÇON
- Guy FOURNIER
- Geneviève PINSTON

Le mandat de Omar CHAHAT sera à renouveler lors de l'AG 2022 qui statuera sur l'exercice 2021.

Les mandats de Léonus JUVENAL, Moussa KONE, Annie DALANÇON, Guy FOURNIER et Geneviève PINSTON seront à renouveler lors de l'AG 2023 qui statuera sur l'exercice 2022.

La durée des mandats des nouveaux membres tient compte de l'article 4 des statuts sur le renouvellement par tiers du Conseil d'Administration

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance de l'Assemblée Générale statutaire est levée à 16H00.

QUESTIONS DIVERSES

- Barrière de bois à réparer:

Une barrière de bois à l'entrée de la forêt du Bourgailh, côté avenue Monbalon, a été endommagée par un véhicule. Le SdQ en informera les services de la ville pour réparation

- Sensibilisation au code de la route et aux premiers secours

Un adhérent demande s'il serait possible d'organiser une journée de

sensibilisation au code de la route pour les habitants du quartier. L'idée a été retenue par l'assemblée. Le SdQ se mettra en rapport avec une association qui propose ce genre de prestation pour programmer cette journée.

ECHANGES AVEC LES ELUS:

Daniel DOMENGE accueille Franck RAYNAL, Maire de PESSAC et les membres du Conseil Municipal présents à ses côtés, à savoir:

- Jérémie LANDREAU Adjoint au Maire - Développement durable & à la participation
- Aurélie DI-CAMILLO Adjoint de Secteur 4

Franck RAYNAL remercie le Président et prend la parole pour introduire les débats.

Les questions des adhérents sont collectées par Daniel DOMENGE qui les posent au fur et à mesure aux élus :

► Acquisition foncière :

Avenue de Beutre : Voté en conseil municipal : fruit d'une succession, acquisition d'une propriété de 2 ha ½ autour d'une maison sise sur l'avenue de Beutre entre l'entrée du Bourgailh et le carrefour rue de la Princesse, avec le projet d' étendre le domaine de la forêt du Bourgailh et aménager une centaine de places de parking. L'acquisition est financée pour moitié par la Métropole.

► Forêt du Bourgailh :

- Entretien de la Forêt :

Il est fait état une nouvelle fois :

- du manque de sécurité concernant le franchissement des ponts de bois glissants
- des allées de la forêt mal entretenues et détériorées par les racines des arbres.
- du mauvais état du chemin qui ceinture le bassin d'étalement.

Les travaux d'élagage , de fauchage et d'entretien suite à la récente tempête sont en cours à ce jour.

- Respect des règles sur la Forêt du Bourgailh :

Non respect des règles applicables aux usagers de la forêt du Bourgailh, à savoir :

- circulation de 2 roues à moteur,
 - divagation de chiens non tenus en laisse par leur propriétaire,
- ce qui présente un danger réel pour les usagers en général et les enfants en particulier. Les auteurs des incivilités n'hésitent pas à proférer des insultes lors d'un rappel à la règle.

Il est demandé lors de ces échanges :

- Refaire les panneaux d'information des entrées principales avec rappel de la règle
- Tenue en laisse obligatoire pour les animaux

- Équiper ou rééquiper, si panneaux détériorés, toutes les entrées secondaires de totems comportant des pictogrammes rappelant les interdictions.
- Jalonner la promenade principale de cette même forme d'information
- Renforcer la surveillance par la police municipale, rappeler la règle chaque fois que nécessaire et appliquer la sanction définie par le règlement.

Franck RAYNAL précise que des caméras de surveillance sont mises en place, que la vidéo surveillance enregistre les images, visionnées à la demande. 42 caméras de surveillance sont installées sur Pessac, prochainement le CSU (Centre de Supervision Urbain) sera utilisé. Les opérateurs et agents pourront réagir au fil de l'eau et de façon appropriée quelle que soit la situation, les écrans étant à disposition permanente de la police. Le budget a été voté.

On rappelle que les effectifs de la police municipale ont été triplés (de 8 éléments à 24)

► **Parc de Cazalet** : les allées sont entravées de flaques d'eau. Il faut rendre les cheminements possibles en effectuant les réparations d'usage.

► **Rue des Frères Royères** :

Franck RAYNAL apporte ce jour un démenti formel sur la création de parking. Il n'a jamais été prévu d'en créer et tient à le redire lors des échanges de ce jour.

► **Avenir des commerces du Haut Livrac**

Devant les problèmes récurrents de sécurité-délinquance sur le secteur des commerces du Haut-Livrac, Franck RAYNAL rappelle ce qu'est le projet de restructuration complète de ce secteur avec redispotion des commerces, installation d'un centre médical et création de logements sans lesquels le projet n'aurait pas pu voir le jour.

Des caméras de surveillance seront installées.

Pour la sécurité des habitants, le Square des Peupliers est fermé .

Ce projet devrait donner une autre dynamique aux commerces actuels et bien sûr au quartier proprement dit.

► **Services de la Ville** : **proximité et réactivité**

A l'appui d'un exemple concret d'un trottoir endommagé pour travaux en 2017, et non remis en état à ce jour, il est indiqué au Maire les échanges avec les Services de la Ville qui renvoient le riverain vers une démarche qui devrait être de la responsabilité de ces mêmes Services. Le Maire en prend note pour rappel à la règle. A sa demande, les échanges écrits lui sont remis.

► **Rue de la Mirante** :

De nouveau est évoqué le problème de la vitesse excessive rue de la Mirante. Le stationnement en chicane apporte un mieux. Néanmoins des places de parking seront à améliorer notamment celles situées trop près des feux tricolores de l'avenue de Beutre. Deux places seraient à supprimer pour éviter la création de bouchons.

► Carrefour Alouette:

Franck RAYNAL confirme ce jour que le carrefour de l'Alouette reste à l'étude. Dans un premier temps, il faut reconsidérer les passages piétons, les replacer plus judicieusement pour améliorer la sécurité.

► Vacances : ouverture pour les petites et grandes vacances des enfants :

A la demande de parents du quartier, la question du manque de places d'accueil d'enfants en centre de loisirs pendant les vacances scolaires est posée :

Franck RAYNAL souligne un dysfonctionnement du serveur d'appel tout en précisant que le système informatique concernant les inscriptions s'est nettement amélioré. Tous les parents ont eu des propositions pour leurs enfants.

Six structures sont proposées aux familles afin de proposer un maillage territorial équilibré. Le nombre de places est globalement suffisant. Il faut noter que 20% des inscriptions ne sont pas suivies de présence d'enfants, les parents ne prenant pas soin d'annuler l'inscription. A l'avenir, sans justification réelle, l'exclusion devra être prononcée.

Les accueils de loisirs municipaux sont réservés aux enfants pessacais (au moins un des parents est domicilié sur Pessac, au moment de l'inscription au service).

Pour accéder aux accueils de loisirs municipaux des petites et grandes vacances, l'inscription des enfants est indispensable pour être accueillis.

Cette démarche d'inscription s'effectue en deux temps :

* l'inscription administrative qui ouvre un droit d'accès au service, en ligne sur Port@il Famille de la Ville (accessible sur www.pessac.fr),

* ou auprès de l'@ccueil Famille de la Ville, en Mairie

Le centre de Romainville étant très demandé, et dans le cadre d'un service de proximité, une réflexion est demandée pour utiliser l'école ROLAND DORGELES à Monbalon, dans certaines conditions et pour un public adapté.

► Ligne de Bus 23 et 39 :

- ➔ La ligne 39 relie la zone de Bersol à l'aéroport. Elle doit faire l'objet d'aménagements complémentaires pour une circulation de la navette en site protégé. Ce n'est pas le cas à ce jour.
- ➔ La ligne 23 a une fréquence inacceptable. La délégation au transports publics prendra fin en 2023. En amont de cette échéance, une réflexion sera menée en coordination avec les quartiers pour redéfinir les modalités de transports et soumettre un cahier des charges au futur délégataire. La réflexion devrait porter sur un transport en bus sur les axes principaux, complété par des transports plus souples en navettes sur les voies secondaires à l'intérieur des quartiers.

► Projet RER Métropolitain :

Avec le RER Métropolitain, il sera possible d'aller de Cenon à Pessac, de Cenon à Bruges, de Mérignac à Bassens, de Villenave d'Ornon à Ambarès et d'Arcachon à Libourne directement.

En 2020, de nouvelles dessertes seront mises en place sur la ligne TER Libourne-Cestas et leur fréquence de passage sera renforcée.

Il s'appuiera sur le réseau SNCF déjà existant, sur les lignes sous-exploitées, et sur

plusieurs gares ou haltes abandonnées (notamment réouverture Gare de la Médoquine à TALENCE prévue en 2023).

Il sera possible de voyager en tram, en bus et en train dans l'agglomération bordelaise avec un ticket TBM unique.

Les liaisons directes entre Cestas et Libourne se feront en 2021.

Plus personne ne demandant la parole, le Président remercie les élus et les participants et invite l'assemblée à partager le pot de l'amitié.

En conséquence de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 01 Février 2020, signé par le Président et la secrétaire de séance.

Le secrétaire,
Joëlle TREMOULINARD

Le Président,
Daniel DOMENGE